

L'essentiel Vigne



Le micro-organisme à intégrer dans votre programme de protection contre l'Oïdium et / ou le Botrytis.

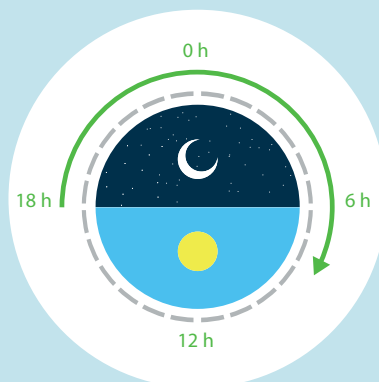
- Solution d'origine naturelle pour l'utilisateur et l'environnement, respectueux des auxiliaires et pollinisateurs.
- **TAEGRO®** est parfaitement sélectif des productions de raisin de cuve et de table.
- Solution de biocontrôle également utilisable en Agriculture Biologique.
- Aide à gérer les résidus (pas de LMR).



3 modes d'action complémentaires :

- Compétition à la surface des organes des plantes empêchant physiquement l'installation des maladies.
- Synthèse de substances à action biocide, dès le pré-empâtage du produit et dans les heures suivant l'application.
Ce sont ces substances qui vont assurer la persistance de la protection.
- Induction des défenses naturelles de la vigne suite à la détection du *Bacillus* par la vigne.

Positionnement idéal :



Les facteurs clés de succès

- **Pré-empâtage environ 15 minutes** dans une eau à température ambiante pour réactiver le *Bacillus*.
- **Température extérieure au moment de l'application supérieure à 15°C** (afin d'optimiser la multiplication rapide des bactéries).
- Application recommandée **en dehors des horaires de forte luminosité**.
- **Renouvellement** si pluies supérieures à 20 mm.

Pour plus de détails sur l'application de TAEGRO® :



Positionnement sur vigne

- **TAEGRO®** est compatible avec la plupart des produits dont le soufre et le cuivre, en programme, partenaire particulièrement intéressant à partir de nouaison (grain de pois).



- **Concentration :** 1.10¹³ UFC/kg (équivalent à 130 g/kg) *Bacillus amyloliquefaciens* souche FZB24
- **Formulation :** poudre mouillable (WP)
- **Classement :** Attention H319
- **Emballage :** 0,370 kg
- **Durée de vie :** 3 ans

Sur vigne :

- **Cibles :** Oïdium et Botrytis
- **Cibles et dose homologuée :**
 - Oïdium et Botrytis : 0,37 kg/ha
 - Dose recommandée sur Oïdium : 0,185 kg/ha
- **Nombre d'applications :** 10/an
- **ZNT :** 5 m.
- **DRE :** 24 h
- **DAR :** 3 jours

Également homologué sur tomate, concombre, laitue et fraise (cf étiquette du produit)



Positionnement Oïdium et Botrytis



Pleine fleur

Nouaison

Nouaison

Petit pois

Fermeture

Véraison



Oïdium

Programme de protection conventionnelle ou Agriculture Biologique



0,185 kg/ha

En préventif, 2 à 3 applications, cadence 7 à 10 jours



Botrytis

Programme de protection conventionnelle

Switch⁽¹⁾ ou Geoxe^{WG}⁽²⁾
Importance des mesures prophylactiques



0,37 kg/ha

En préventif, 1 à 3 applications

⁽¹⁾ DSR : 20m incompressible. ⁽²⁾ DSPPR : 10 m.

Renseignements Techniques

0 825 00 05 52

Service 0,15 € / min + prix appel

renseignements.techniques@syngenta.com

TAEGRO® - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SWITCH® - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



GEOXE® WG - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.
Agrément MPO2249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

TAEGRO® - AMM N° 2180651 - Composition : 1.10¹³ UFC/kg *Bacillus amyloliquefaciens* souche FZB24 - P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ et sous tunnel ouvert au moment du traitement.

® Marque enregistrée de Novonosis Group.

SWITCH® - AMM N° 9500568 - Composition : 37,5 % cyprodinil * + 25 % fludioxonil * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ et sous tunnel ouvert au moment du traitement.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

GEOXE® WG - AMM N° 2110147 - Composition : 50 % fludioxonil * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. Usages concernés : « fruits à noyau », « fruits à pépins », « vigne », « kiwi » SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres pour les usages en verger et de 5 mètres pour les autres usages par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.